



---

## **Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé**

### **Rapport du Secrétariat**

#### **CENT VINGT-QUATRIEME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF**

1. L'article 26 de la Constitution de l'OMS stipule que « Le Conseil se réunit au moins deux fois par an et détermine le lieu de chaque réunion. ». L'article 5 du Règlement intérieur du Conseil précise que le Conseil « fixe, à chaque session, la date et le lieu de la session suivante ».
2. Il est proposé de convoquer la cent vingt-quatrième session du Conseil exécutif le lundi 19 janvier 2009 au Siège de l'OMS à Genève et de clore la session au plus tard le mardi 27 janvier 2009. En cas d'accord du Conseil, il est proposé que la neuvième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se déroule du 14 au 16 janvier 2009 au Siège de l'OMS.

#### **SOIXANTE-DEUXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE**

3. Aux termes de l'article 13 de la Constitution de l'OMS, « L'Assemblée de la Santé se réunit en session ordinaire annuelle ... ». L'article 14 stipule en outre que « L'Assemblée de la Santé, lors de chaque session annuelle, choisit le pays ou la Région dans lequel se tiendra sa prochaine session annuelle, le Conseil en fixant ultérieurement le lieu. ». Conformément à l'article 15, « Le Conseil ... arrête la date de chaque session annuelle ... ». Dans sa décision *WHA30(xvi)*, la Trentième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Conseil exécutif de fixer également la durée de chaque session.
4. Si la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé décide que la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé se tiendra en Suisse, il est proposé de convoquer la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé le lundi 18 mai 2009 au Palais des Nations à Genève et de clore l'Assemblée au plus tard le mercredi 27 mai 2009. En cas d'accord du Conseil, il est proposé que la dixième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se déroule les 14 et 15 mai 2009 au Siège de l'OMS.

**MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF**

5. Le Conseil souhaitera peut-être envisager d'adopter les décisions ci-après :

Le Conseil exécutif a décidé que sa cent vingt-quatrième session s'ouvrirait le lundi 19 janvier 2009 au Siège de l'OMS à Genève et prendrait fin au plus tard le mardi 27 janvier 2009. Le Conseil a en outre décidé que la neuvième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se déroulerait du 14 au 16 janvier 2009 au Siège de l'OMS.

Le Conseil exécutif a décidé que la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait au Palais des Nations à Genève et qu'elle s'ouvrirait le lundi 18 mai 2009 et prendrait fin au plus tard le mercredi 27 mai 2009. Le Conseil a en outre décidé que la dixième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se déroulerait les 14 et 15 mai 2009 au Siège de l'OMS.

= = =